

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LES PATRIOTES

Comme la vertu, le patriotisme a sa pudeur. Il est des hommages qui l'offensent autant que des insultes. Ce n'est pas l'honorer que l'exhiber ; ce n'est pas le respecter que d'en faire parade et le culte qui lui conviendrait n'a rien de commun avec ce tapage de foire dont l'entourent les nationalistes.

Car il y a les cabotins du patriotisme comme il y a les cabotins de la vertu. Les nationalistes, qui se prétendent les adeptes les plus fervents du patriotisme, n'en sont que des barnums. Ils ne lui ont pas élevé des autels, mais des tréteaux.

Ce sont eux qui faisaient le siège de l'Opéra, parce qu'on y jouait *Lohengrin* ; ce sont eux qui reprenaient l'Alsace et la Lorraine en montant à l'assaut des brasseries parisiennes où l'on consommait de la bière de Munich. Cela n'était encore que grotesque. Mais ce qui est odieux, c'est de les voir ravaler le patriotisme à n'être plus qu'une marchandise politique, un boniment électoral au profit de leur parti, un déguisement dont ils affublent, parfois, pour lui redonner un peu de lustre, quelque candidat avarié.

Si encore on les sentait animés de convictions sincères ! Mais quand on connaît le personnel de l'état-major nationaliste et clérical qui, de Paris, entraîne toute la bande, il faudrait plus que de la naïveté pour conserver quelque illusion à cet égard !

Nous citerons tout à l'heure, pour édifier nos lecteurs, un passage du discours récent, prononcé au Congrès catholique de Lille, par M. Delamaire, évêque de Périgueux. On y verra ce que vaut son « patriotisme ». En attendant, on va voir comment M. Henri Rochefort parlait autrefois de l'armée et des conseils de guerre. Lui qui, depuis cinq ans, honore tous les républicains de ses insultes comme il insulte l'armée de ses louanges.

Il y a quelques jours, il écrivait dans *l'Intransigeant* : « On n'a pas encore trouvé un conseil de guerre capable de trafiquer de son mandat ».

Et voici ce qu'il en disait autrefois. Dans son livre autobiographique *les Aventures de ma vie*, rappelant qu'il fut condamné par un conseil de guerre, il écrit : « Pendant la prétendue délibération des membres du conseil, dont, naturellement, l'arrêt avait été rédigé d'avance... je dis à mes deux coaccusés : il me serait encore égal d'être condamné par des juges doués de quelque intelligence ; mais par de pareils idiots, c'est bien humiliant. »

Plus tard, en 1895, dans le numéro de *l'Intransigeant* portant la date du 19 septembre, M. Rochefort, parlant toujours des juges militaires, écrivait : « Les étonnants guerriers qui siègent dans les conseils de guerre sont en train de sombrer dans le ridicule... la férocité des tribunaux militaires augmente dans des proportions fantasmagoriques... »

... Il paraît que les magistrats en tunique ne trouvent pas que Madagascar tue assez de nos hommes. Ils tiennent à faire concurrence aux cimetières de cette île céleste.

... Avec quelle joie on eût appris qu'un frère ou un père exaspéré était allé casser les reins des lâches bandits qu'un tribunal d'assassins vient d'acquitter à l'unanimité et sans délibération !

... Sous Zurlinden... toute la bande sera portée au tableau d'avancement et recevra les félicitations de la brute qui a ordonné l'acquiescement après avoir feint d'ordonner les poursuites. »

Jusqu'ici nous trouvons au compte des juges officiers les accusations suivantes accumulées en ces quelques lignes par M. Rochefort : ils sont idiots, féroces, ridicules, ils font concurrence aux cimetières, ils acquiescent de lâches bandits, ils constituent des tribunaux d'assassins. Quant au général Zurlinden, alors ministre de la guerre et qui depuis... M. Rochefort se contente de le comparer à une brute.

Mais ce n'est pas tout. Pour être complet, M. Henri Rochefort devait en venir à affirmer que les officiers-juges sont tous capables de forfaiture en jugeant par ordre : « Au Conseil de guerre, écrivait-il dans le même numéro de *l'Intransigeant*, les officiers transformés en juges acquittent ou condamnent par ordre supérieur, sans tenir compte de l'acte commis, ainsi que des actes qui l'ont fait commettre. »

Enfin, pour achever le tableau, citons encore ces deux traits du même Rochefort : « Ah ! voilà assez longtemps qu'on nous embête avec l'honneur militaire ! » (*Intransigeant* du 19 septembre 1895).

« Si affreusement culotte de peau, abominablement baderne et éminemment rossard que soit le général Billot, aussi incapable en 1897 comme ministre qu'il l'a été comme officier, en 1870... » (*Intransigeant* du 30 septembre 1897).

Voilà donc un des hommes qui, depuis cinq ans, s'est fait un métier de défendre à la fois l'honneur de la Patrie et l'honneur de l'Armée. M. Rochefort est un chef du parti nationaliste, du parti de M. Jacquy. Il décerne des brevets de patriotisme ; il protège les conseils de guerre et jure que les républicains sont des traîtres !

C'est la même accusation que nous retrouvons dans la bouche et sous la plume de tous les cléricaux, défenseurs acharnés des sans-patrie congréganistes.

Parfois, pourtant, leurs véritables sentiments se font jour par quelque phrase qui leur échappe. Et ces prétendus patriotes apparaissent alors ce qu'ils sont vraiment : des sujets du pape. Écoutez ce passage du discours de M. Delamaire, que le *Petit Landaïs* s'est bien gardé de citer. Voici comment s'exprimait, à Lille, l'évêque de Périgueux :

« J'ai vu la guerre de 1870. A cette date, j'étais déjà un homme. J'ai vu flamber les chaumières, j'ai vu éventrer à coups d'obus ma propre maison où dormaient mon père et ma mère ; j'ai vu nos champs et nos vignes dévastés... Eh bien ! je n'ai jamais souffert pendant la guerre allemande, comme j'ai souffert cette année. En 1870, l'invasion allemande respectait nos chapelles, nos écoles catholiques, aujourd'hui l'invasion japonique renverse tout cela. »

C'est clair, n'est-ce pas ? Pour cet évêque, qu'étaient l'invasion allemande, les ravages des armées étrangères, les milliers

et les milliers de soldats français tués, la perte de l'Alsace-Lorraine, qu'était tout cela à côté des congrégations ? En 1870, il ne s'agissait que de la France et, maintenant, il s'agit de Rome.

On ne peut pas dire pourtant que nous forçons le texte. Le sentiment exprimé est simple et la phrase ne laisse place à aucun doute.

On comprend maintenant pourquoi nous ne sommes pas patriotes à la façon des nationalistes et des cléricaux, et pourquoi nous estimons que les combattre c'est servir non seulement la République mais aussi la France !

Emile LAPORTE

Sénat

Séance du 10 décembre 1903

PRÉSIDENCE DE M. PETRAL, VICE-PRÉSIDENT.

L'interpellation de MM. de Chamillard et le Provost de Launay sur l'affaire du matelot Kermorgan, a été fixée à mardi.

M. Antonin Dubost demande le renvoi à la commission des finances du projet modifiant la loi du 20 juillet 1877 sur les primes à la navigation maritime.

M. Cabart-Danneville combat le renvoi à la commission.

M. Pelletan ne s'oppose pas au renvoi mais il voudrait que ce projet fut voté avant le vote du budget.

Le renvoi est prononcé.
Après le vote d'une modification au règlement, la séance est levée.

Le rôle de l'instituteur

Nos lecteurs nous sauront gré de reproduire, d'après *l'Officiel*, l'éloquente apostrophe que M. Thierry Cazes, député du Gers, adressait tout récemment de la tribune de la Chambre, aux réactionnaires de tout ordre qui reprochent à la République d'avoir fait de l'instituteur un agent politique.

« Il faut que, possédant la vérité, il soit épris de la passion de la répandre, avec un profond sentiment de justice et de fraternité, au sein d'une démocratie dont la lumière est la condition de la vie. Il ne se sera pas un acteur ni un chef de parti ; il sera, en dehors des querelles locales, notre plus utile auxiliaire pour fonder une société en harmonie avec les conquêtes définitives de la raison. »

« Le plus en plus, il fera apprécier dans chacune de nos communes, l'enseignement laïque qui fait appel à la réflexion, qui prétend substituer aux anciens préjugés, les vraies et claires notions de la science qui, dans son plein essort, entraîne l'humanité vers les hauts sommets où résident la beauté, la sagesse et la paix. »

« Et c'est par la morale laïque, scientifique, sociale, humaine qu'on réalisera seulement le vœu de M. Clémenceau : Accroître l'homme toujours. »

Sur ce terrain-là, la France n'a pas de concurrence à craindre.

INFORMATIONS

Parti radical et radical-socialiste

Le comité exécutif du parti radical socialiste s'est réuni mercredi soir, à neuf heures, sous la présidence de M. Louis Puech.

Le citoyen Rigal, député, secrétaire de séances, dans un remarquable rapport verbal, a retracé la vie du parti et exposé les

questions soumise au bureau durant le mois. Le comité, après avoir étudié les situations électorales dans la première circonscription de Grenoble, où plusieurs candidatures radicales socialistes sont posées, a voté un ordre du jour invitant les adhérents du parti à désigner un seul candidat.

Le comité, ayant entendu le citoyen Henri Jagot sur les menées cléricales dans l'armée et l'embauchage des soldats dans les cercles militaires en général et au cercle militaire d'Angers en particulier, a chargé son bureau de faire une démarche urgente auprès du ministre de la guerre, tandis que MM. Jagot, Arrault, et les délégués des comités angevins feront pareille démarche auprès du corps d'armée.

Caisse nationale des retraites pour la vieillesse

Le ministre de la guerre vient de prescrire aux chefs de corps d'appeler l'attention des militaires de tous grades, et particulièrement des jeunes gens, qui, après avoir accompli leur service militaire, sont sur le point d'être rendus à la vie civile, sur les facilités que l'Etat met à leur disposition en vue de leur permettre de se constituer une retraite pour leurs vieux jours.

Dans ce but, le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations mettra à la disposition des chefs de corps ou de service qui en feront la demande, tous les tarifs et notices ayant pour objet de connaître les avantages offerts par la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

La révision du cadastre

La sous-commission du cadastre chargée d'étudier la question des voies et moyens s'est réunie, ce matin, au ministère des finances, sous la présidence de M. Paul Delombre, député. La sous-commission a examiné les conditions que devront réaliser les barèmes à adopter pour le calcul des réductions dont devront bénéficier certaines communes en raison de leur situation financière.

A PARTIR

DU

1^{er} JANVIER

le « JOURNAL DU LOT »

PARAITRA

SUR 6 COLONNES

et sera composé

EN CARACTÈRES NEUFS

CHRONIQUE LOCALE

Fêtes de Noël 1903 et du 1^{er} de l'An 1904

Extension de la durée de validité des billets d'aller et retour

A l'occasion des Fêtes de Noël 1903 et du Premier de l'An 1904, les Billets aller et retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des Tarifs Spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du mercredi 23 décembre au mardi 5 janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du mercredi 6 janvier.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les Tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 6 janvier.

CAHORS

Cahors, le 11 Décembre 1903.
Monsieur le Directeur-gérant du Journal du Lot.
4 fr. 80 c.

Les prétendus 4 fr. 80 c. qui vous seraient dus par mes excès de réponse, vous fournissent l'occasion de tenter une digression aux attaques politiques dont vous m'avez tout d'abord honoré.

Vous qui proclamiez il n'y a pas longtemps, (qu'une feuille qui se respecte a mieux à faire que de se prêter à des discussions d'ordre absolument privé), venez aujourd'hui épier mes faits et gestes passés, présents, et probablement futurs, en rappelant bruyamment que je suis entré un jour dans l'église de Peyrilles.

Me servant toujours de vos expressions, je dirai avec le Journal du Lot « qu'un journal ne devrait pas prêter ses colonnes pour une question d'intérêt aussi secondaire, qui ressemble fort à une querelle personnelle. »

Heureusement vos lecteurs et le public ont déjà fait justice de tels procédés de discussion, aussi je n'insisterai pas.

Vous prétendez que je vous ai reproché d'être un « évangéliste et un évangéliste » ; il faut savoir lire entre les lignes, comme vous probablement, pour voir dans ma réponse une telle insinuation, mais puisque vous vous permettez d'épier mes entrées dans l'église de Peyrilles, je peux bien constater à mon tour, que vous êtes un des plus zélés fidèles des prêches qui se donnent dans une salle de la Mairie ; comme contribuable j'ai le droit de constater quelles sont les personnes qui pénètrent dans la maison commune, et quel est le but qui les y amène.

Entre nos deux attitudes à ce sujet, il y a une différence qu'il est bon de constater : le hasard m'avait conduit, il y a dix ou douze ans environ à Peyrilles, et je me promenais en désœuvré dans tous les lieux publics ; ceux qui se rendent dans une salle de la Mairie régulièrement pour y entendre un prône, et c'est leur droit absolu, sont loin certainement d'avoir la même attitude.

Au sujet des 4 fr. 80 c. que vous me faites réclamer d'une façon inconvenante dans votre journal, je vous ai déjà dit que je suis prêt à vous solder ce qui vous était dû, mais non à acquitter une note erronée. Faites compter vos lignes, et vous verrez que la caisse des Ecoles recevra non seulement la somme qui est légitimement due, mais encore une somme identique qui vous prouvera l'attachement que je porte aussi bien que vous aux Ecoles laïques. Si j'ai refusé de payer jusqu'ici 4 fr. 80 c., c'est pour avoir le plaisir d'établir que les calvinistes ou les luthériens ne sont pas plus infailibles, que ceux qui professent la religion catholique.

Faites votre compte, je ferai le mien. Conformément à mon droit de réponse, je demande l'insertion de cette nouvelle lettre.

CAGNAC.

MAL RENSEIGNÉ ou MENTEUR

Je répète que je n'ai pas à m'immiscer dans le différend survenu entre le Rédacteur en chef du Journal du Lot et M. Cagnac tant que la discussion restera courtoise et il ne me paraît pas qu'il en soit, jusqu'ici, autrement.

Reste le point précis qui me concerne. Je pourrais équivoquer et prouver à M. Cagnac que le rapprochement qu'il veut établir ne saurait porter : un « calviniste » ou un « luthérien » pratiquant à toujours son entière liberté de pensée, son libre examen absolu, sa liberté d'action sans restriction aucune — ce qui n'est pas vrai dans toutes les Eglises ! — mais je ne donnerai pas même à M. Cagnac cette légère satisfaction.

Encore que ce serait mon droit absolu d'assister à un culte — car je ne cache pas ma fierté d'être un « descendant des camisards » comme me l'ont reproché (!) les amis de M. Cagnac — encore, dis-je, que c'est mon droit absolu, je dois à la vérité de déclarer à M. Cagnac qu'il est mal renseigné.

Si son affirmation est le fait d'une erreur,

il lui est facile de se convaincre qu'il se trompe !

Si, au contraire, M. Cagnac maintient que « je suis un des plus zélés fidèles des prêches » ; si même il maintient qu'il me voit « pénétrer » à la Mairie pour assister au culte, il ment.

Voilà !

A. COUESLAN.

M. CAGNAC — 4 fr. 80

Dans une nouvelle lettre recommandée M. Cagnac gémit de voir, dit-il, la discussion première changée en « discussion d'ordre purement privé » et le public, ajoute-t-il, a fait justice de ces procédés.

M. Cagnac s'abuse ; la discussion n'a pas dévié et le public a ri, bien ri du rôle si ridicule que, dans cette discussion, l'ex-socialiste (!) Cagnac a tenu.

Mais ce n'est pas fini : nous aurons l'occasion de nous occuper encore de lui ; d'autres également s'en occuperont, car il faut que le public sache ce que fut toujours l'attitude de ce soi-disant socialiste que la presse républicaine SEULE a de tout temps fustigé — ce qui prouve combien peu les opinions affichées par ce politicien sont prises au sérieux.

La critique malgré tout a touché juste, puisque contrairement à ses habitudes, M. Cagnac a répondu à nos critiques que les sous-agents des postes et le public ont trouvé justifiées.

Les lettres de M. Cagnac n'ont pas modifié cette opinion.

LOUIS BONNET.

N. B. — Et les 4 fr. 80 ? Ils ne sont pas perdus pour la caisse des Ecoles, nous l'affirmons.

L. B.

FANATISME

M. Marmiesse nous adresse une copie de la lettre qu'il a envoyée mardi à M. le Préfet du Lot, dans laquelle il signale un fait inouï de stupidité que le maire de la commune de Varaire aurait commis.

Ce maire aurait fait enterrer à 4 heures du matin et dans un coin du cimetière de la commune le cadavre d'un malheureux enfant qui se serait suicidé.

Nous approuvons entièrement la protestation de M. Marmiesse contre l'acte de stupidité, de fanatisme de ce maire d'un autre âge, et nous espérons que M. le Préfet prendra les mesures qui s'imposent.

L. B.

Avenue du Nord

Réponse au NŒUD GORDIEN de M. Fournié, notaire, Secrétaire du Comité

M. Mazières, Adjoint au Maire, nous adresse la communication suivante :

Décidément, M. Fournié me poursuit de sa haine. Pourquoi ! Serait-ce pour toutes mes politesses à son égard, ou parce que je suis et ai toujours été un très chaud partisan de l'Avenue de la place Thiers à la Gare ou parce que... enfin je ne puis me l'expliquer. Ma tête ne doit pas lui plaire ; que voulez-vous, il n'est pas donné à tout le monde d'avoir une tête avenante et sympathique ! C'est entendu. Mais là n'est pas la question.

Il y a quelques jours à peine, un article portant le titre :

Comité du Nord. Un Nœud Gordien et comme signature le secrétaire a paru dans deux journaux républicains.

Je n'aurais certainement pas répondu. (Je préfère sacrifier mon temps aux intérêts de mes concitoyens) si ce long factum qui contient des erreurs et surtout des insinuations perfides à mon adresse, n'était de nature à tromper la bonne foi des membres du Comité qui sûrement sont étrangers à sa rédaction et de ceux qui peuvent ne pas me connaître.

Je vais donc rétablir les faits et les montrer sous leur vrai jour. On voudra bien cependant me pardonner si, au cours de mes explications, je parle trop de ma très modeste personne ; mais on m'attaque, je dois répondre.

Lors des dernières élections municipales, notre programme comprenait, entre autres projets, celui de l'avenue de la place Thiers à la Gare. Les travaux du Lycée Gambetta, étaient à peu près terminés, mais les entrepreneurs n'étaient pas encore soldés, le transfert de la Bibliothèque réclamé à grands cris par l'Université n'avait pu être effectué, la continuation de la rue Rousseau et la création de l'avenue de la place Thiers devaient se faire. Pour cela il fallait des fonds et un emprunt paraissait indispensable. J'ai cru devoir tourner la difficulté et éviter, pour ces besoins, aux contribuables les charges d'un nouvel emprunt.

J'ai donc étudié le système de la conversion

de l'emprunt de 1.389.000 fr. et l'ai fait voter par le Conseil municipal. Le résultat a été d'obtenir un reliquat disponible de 272.000 fr. en chiffres ronds sans grever d'un sou la population.

Le 20 mars 1902, présidence de M. Costes, maire. — Le Conseil municipal adopte à l'unanimité (et j'étais du nombre M. le secrétaire), la motion de M. Cayla, conseiller municipal, demandant le vote, en principe, des ressources nécessaires à l'établissement de la dite avenue après les travaux de la rue Rousseau, l'installation de la Bibliothèque et le paiement des entrepreneurs du lycée Gambetta.

Le 23 décembre 1902, présidence de M. Mazières. — De ma propre initiative et sur ma proposition, le Conseil tout en maintenant sa précédente délibération, considérant que l'autorité militaire est intéressée à l'ouverture de l'avenue de la place Thiers, décide que le dossier sera communiqué au Ministère de la guerre avec demande de subvention.

A cette demande de subvention que je faisais évidemment dans l'intérêt de nos finances et de l'Avenue croyez-vous qu'il eût dû se produire une protestation ? Evidemment non, me répondez vous. Eh bien ! Oui.

(Et ici j'ouvre une parenthèse) ; il y a eu une protestation, une seule ; c'est celle de M. Fournié, secrétaire du Comité. En effet cette délibération m'a valu quelques jours après de la part de M. Fournié, un article fulminant dans les journaux.

D'après lui c'était une fumisterie, une façon de renvoyer aux calendes grecques l'avenue, oh ! le beau billet qu'a La Châtre, ajoutait-il, etc... Nous allons voir qui de lui ou de moi a eu raison. — Continuons.

Malgré cette attaque violente, j'ai persisté et ai envoyé au Ministère de la Guerre la délibération dont s'agit avec les pièces nécessaires, et par le même courrier j'en informai mon excellent ami M. Costes, Maire et Sénateur, sachant d'avance qu'il appuierait de toute son influence la demande de son Conseil municipal.

Le 31 janvier 1903, M. Costes, Maire, donne lecture d'une pétition d'un grand nombre d'habitants demandant le classement de l'avenue de la place Thiers parmi les voies de grande communication ; et après quelques explications le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents (j'y étais), s'associait aux signataires de la pétition demandant que l'avenue de la place Thiers à la Gare, devant relier l'avenue de la Gare, annexe du chemin de grande communication n° 8, à la route nationale n° 20, soit classée elle-même comme voie de grande communication et prie le Maire de faire les démarches nécessaires auprès de l'autorité supérieure pour obtenir une solution favorable.

M. Costes étant reparti pour Paris, j'ai envoyé la délibération à M. le Préfet le 6 février (6 jours après, on ne m'accusera pas de négligence j'espère).

Le 4 juillet 1903, Présidence de M. Mazières. Le Conseil municipal me donne acte de la communication de la lettre du Ministère de la Guerre en date du 11 juin, acceptant le principe d'une subvention et disant qu'après examen il fera connaître ses offres.

Quelque temps après arrive la bonne nouvelle ; M. le Ministre de la Guerre accorde 15.000 francs pour l'avenue, grâce à la délibération du 23 décembre 1902 que j'ai fait prendre et à la bienveillante intervention de M. Costes.

Est-ce une fumisterie à présent, M. le secrétaire du Comité ?

Est-ce ce beau billet qu'a La Châtre... (15.000 fr.), que vous me reprochiez, ainsi que je le dis plus haut. Mais passons...

Le 31 août 1903, sur la proposition de M. Costes, Maire, (j'étais présent), le Conseil municipal demande que l'avenue de la place Thiers soit ajoutée au tableau de classement des chemins vicinaux ordinaires de la Commune à construire dans les 10 ans.

Le 19 septembre, veille de l'arrivée de M. Pelletan, le Conseil général a statué sur la demande et décidé le classement de l'avenue dans le nouveau réseau des chemins de grande communication, moyennant le versement dans la Caisse départementale des 15.000 francs de subvention de la guerre ou, à défaut, moyennant le versement de pareille somme par la ville. Ce jour-là, j'y assistais pas à cette séance, m'occupant, avec mes collègues, des derniers préparatifs de la réception du Ministre.

Le 26 octobre, à la demande des membres du Comité de l'avenue, M. Costes, Maire, a réuni les deux Commissions des finances et des Travaux publics et, après l'exposé des revendications de la population du nord fait par M. Fournié, secrétaire, les Commissions ont, à l'unanimité, décidé de proposer au Conseil le vote des fonds complémentaires pour ladite avenue ; mais au préalable, et pour être fixé sur la dépense, il fut décidé que l'agent-voyer de la ville compléterait le projet de travaux à exécuter. M. Fournié, secrétaire, a dû oublier ce que n'ont certainement pas oublié ni les membres du Comité, ni les membres des Commissions, qu'à cette séance j'ai été le premier à proposer de faire voter les fonds par le Conseil, bien entendu après la remise du projet complet.

L'ordre de hâter la solution de cette question fut donné à M. Ouin par M. Costes, et moi-même je me suis rendu plusieurs fois sur les lieux pour m'assurer de la marche de cette étude ; mais une modification au premier projet fut demandée et une nouvelle étude devait s'en suivre. C'est ce qui s'est passé et, malgré mes demandes répétées, M. Ouin n'a pu encore me remettre son travail, m'ayant déclaré que c'était très long à faire.

Enfin, à la séance du 21 novembre, que je présidais, mon collègue, M. Fournié, pharmacien (pour le distinguer du secrétaire du Comité), après avoir fait un exposé de la situation de l'avenue du Nord, m'a demandé si l'administration municipale avait été saisie officiellement par M. le Préfet de la décision prise par le Conseil général et dans le cas de la négative, m'a prié de faire des démarches pour en hâter l'envoi. A cette demande, j'ai répondu que rien n'avait encore été notifié, pas plus la décision de la rue Ste-Claire que celle de l'avenue, mais que j'allais faire le nécessaire pour répondre à son désir et à celui du Conseil municipal ; — c'est ce que j'ai fait dès le lendemain ; — et en attendant la notification officielle, un extrait a été pris par mes soins sur l'original.

Voilà les faits exposés, voilà toute la vérité. Pour me résumer, je déclare que tous les conseillers sans exception, y compris moi-même (ceci pour M. le secrétaire du Comité), ont voté la création de l'avenue de la place Thiers.

Tous ont été heureux de la subvention de 15.000 francs de la Guerre, subvention que nous n'aurions pas obtenue si je m'étais laissé influencer par l'article terrible contre mes intentions de M. le secrétaire Fournié, dont j'ai parlé plus haut.

Sur le reliquat de la conversion une somme de 25 à 28.000 fr. peut être disponible ; — en ne prenant que le minimum 25.000 fr. et en les ajoutant aux 15.000 fr. de la Guerre, on obtient un chiffre de 40 000 fr. —

Cette somme serait plus que suffisante pour la création de l'avenue puisque M. Fournié secrétaire, plus renseigné sans doute que moi qui n'ai pas encore regu le travail de M. Ouin, et qui ai l'habitude de ne tabler officiellement que sur des certitudes et non sur des probabilités (ceci pour éviter ultérieurement des surprises), prétend qu'il ne faut que 33.000 fr.

Et maintenant M. le secrétaire du Comité peut dire que je ne sais rien sur la question de l'avenue, que je ne veux rien savoir ; il peut ajouter méchamment aussi, suivant ses expressions dans l'article que d'ordinaire j'étais tout, avant et mieux que personne, sur toutes les affaires communales. — Il peut encore redire que je me déclare déchargé de toute responsabilité. — Peu m'importe. — Les faits ci-dessus ramenés parlent plus haut que tout ce que je pourrais répondre.

M. Fournié, secrétaire, sait aussi bien que tout autre que je n'ai jamais reculé devant aucune responsabilité et encore moins devant la responsabilité de la délibération qui a contribué à nous faire obtenir les 15.000 fr. — subvention (oh ! heureux devin) dont j'étais assuré, puisque je sais tout avant et mieux que personne.

Les autres passages de l'article du Nœud Gordien ne me concernant pas, je laisse le soin à d'autres plus autorisés et visés d'y répondre, si cela leur convient.

Toutefois, j'ajouterais comme simple conseiller municipal, et personnellement, qu'il ne me sera pas difficile de couper ce Nœud car je suis partisan de voter à l'occasion les fonds nécessaires à l'avenue après l'étude et l'adoption du projet Ouin, bien entendu, et cela dans la crainte que le Conseil général ne retarde trop cette question. Au surplus, les fonds qui seraient prélevés, pour l'avenue sur les crédits figurant au tableau décennal, nuiraient d'autant forcément à quelque projet déjà inscrit au dit tableau.

Pour en finir et je le déclare, non pour M. Fournié secrétaire, mais pour la population cadurcienne :

Depuis 23 ans que j'ai l'honneur d'appartenir au Conseil municipal j'ai toujours agi avec toute l'énergie, l'activité, la franchise, et la loyauté d'un homme qui veut la prospérité, la bonne direction et le bien-être de la cité qui lui a confié un mandat ; —

J'ai, dans la mesure de mes moyens, travaillé avec mes excellents amis MM. Costes et Parazines et les autres collègues du Conseil. Notre tâche à M. Parazines et à moi est devenue il est vrai, plus lourde par l'absence de quelques mois de notre honorable Maire, mais cette mission de confiance, nous avons la satisfaction de la remplir sinon avec toute la perfection que nous désirerions, du moins avec l'intention ferme et convaincue de faire tout notre possible.

Cercle de la jeunesse républicaine laïque

Le Cercle de la J. R. L. se réunira le dimanche 13 décembre courant, à 1 h. 1/2 du soir, en assemblée générale, au siège social (Café de Bordeaux).

Ordre du jour :

Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Derniers préparatifs de la Matinée-Causerie.

Compte-rendu du délégué au Congrès des Jeunes Laïques de Narbonne.

Organisation d'une conférence publique. Communications très importantes.

Le Secrétaire.

N. B. — Les membres du Cercle qui ne pourraient se rendre à cette réunion sont priés de se faire excuser.

Société de Pisciculture du Lot

Nous rappelons que l'Assemblée générale

des membres de la Société de Pisciculture, aura lieu ce soir Samedi 12 Décembre, à 8 h. 1/2 précises, à l'Hôtel de Ville.

Vélocé-Sport caduroien

Dans sa réunion d'hier soir, le Vélocé-Sport caduroien a procédé au renouvellement de son bureau et de son conseil d'administration.

Ont été élus :

- MM. Dr Gélis, président ;
- Dr Darquier, vice-président ;
- Aladel, secrétaire ;
- Péfourque, trésorier ;
- Boi, capitaine de route ;
- Relhié, lieutenant de route ;

Conseil d'Administration :

MM. Iches Fernand, Delord, Bouzerand aîné, Bloch, Filhol, Guilloché, Arnaudet Louis.

Nouveau Journal

On nous annonce la très prochaine apparition du *Toscain Révolutionnaire*, sous la direction du citoyen J. Dupas.

Ce journal sera l'organe du comité d'Union Socialiste Révolutionnaire de Cahors.

ORCHESTRE SYMPHONIQUE

Premier Concert de l'année

Offert aux membres honoraires, le lundi 14 décembre au théâtre de Cahors, avec le gracieux concours de M^{lle} Duchêne, contralto, 1^{er} prix de chant et d'opéra comique du Conservatoire de Paris (1903) ; M. Gabriel Growlez, pianiste virtuose, 1^{er} prix du Conservatoire de Paris ; M. Balliman, compositeur ; M. Plamondon, fort ténor de l'Opéra ; M. Henri Richet, violoncelliste, 1^{er} prix du Conservatoire de Paris ; M. Philippe Gaubert, de l'Opéra, 1^{er} prix de flûte, du Conservatoire de Paris.

Voici le programme de cette soirée :

Première partie

- 1^o Les Burgraves, ouverture (R. Balliman), orchestre dirigé par l'auteur.
- 2^o Morceau de concert (Langer), M. Ph. Gaubert.
- 3^o Arioso (Léo Delibes), M^{lle} Duchêne.
- 4^o a. Aria (Bach), b. Papillons (Popper), M. Henri Richet.
- 5^o a. Air de Carmen (Bizet), b. Cavatine des amants de Vérone (D'Ivry), M. Plamondon.
- 6^o a. Andante (Weber), b. Scherzo (Weber), pour flûte, violoncelle et piano, par MM. Gaubert, Richet et Growlez.

Deuxième partie

- 1^o Matinée d'été, suite symphonique (R. Balliman) : a. A l'aube dans les prés ; b. Sous bois de grand matin ; c. Midi dans la plaine, orchestre sous la direction de l'auteur.
- 2^o Air de Samson et Dalila (St-Saëns), M^{lle} Duchêne.
- 3^o a. Le Cygne (St-Saëns), b. Danse des Elfes (Popper), M. Richet.
- 4^o a. Prière à Cypris (R. Balliman), b. A toi (Bemberg), M. Plamondon.
- 5^o a. Romance, Growlez ; b. Pastorale hongroise (Doppler), M. Ph. Gaubert.
- 6^o Air d'Hamlet (A. Thomas), M^{lle} Duchêne.
- 7^o Pièce romantique (Ph. Gaubert), pour flûte, violoncelle et piano, MM. Richet, Growlez et l'auteur.
- 8^o Grand duo de Samson et Dalila (St-Saëns), M^{lle} Duchêne, M. Plamondon.

Jeux Floraux de Cahors

Voici le programme du 2^e Concours des Jeux floraux organisé par la Société l'Union Littéraire et Artistique de Cahors.

SECTION DE LANGUE FRANÇAISE

- 1^o Partie : Prose. — Sujet imposé : Étude littéraire. *Gustave Larroumet et son œuvre*. Prix : Une rose en vermeil. — Sujet libre. Prix : Une pervenche argent et or.
- 2^o Partie : Poésie. — Sujet imposé : *Ode à Vercingétorix*. Prix : Une violette en vermeil. — Sujet libre. Prix : Une églantine argent et or.
- 3^o Partie : Théâtre. — Sujet libre : *Une comédie en prose*. Prix : Un souci argent et or. *Un drame en 1 acte en prose*. Prix : Une marguerite argent et or. — Sujet libre : *Une comédie en vers*. Prix : Une jacinthe argent et or. *Un drame en 1 acte en vers*. Prix : Un ceillet argent et or.

SECTION DE LANGUE ROMANE (LANGUE D'OC)

- Poésie. — Sujet imposé (dialecte du Quercy) : *Ode à Paul Froment*. Prix : Un iris argent et or.
 - Prose. — Sujet libre. Prix : Une orchidée argent et or.
- D'élégants diplômes seront décernés comme seconds prix dans chaque section.
Les envois seront reçus du 1^{er} Janvier

jusqu'au 1^{er} Avril inclus, terme de rigueur. Passé ce délai, les œuvres seront refusées.

Aucune limite n'est imposée aux concurrents. Toutefois, un sujet poétique (théâtre excepté) ne devra jamais excéder cent cinquante vers. La plus grande impartialité, sera, comme par le passé, observée dans l'examen des œuvres. Le mérite littéraire seul entrera en compte dans les décisions du jury. Les membres de la Société ne sont pas admis à prendre part au concours. Les manuscrits ne seront pas rendus.

Toutes les œuvres devront porter à côté du titre une devise. Cette devise sera répétée dans une enveloppe cachetée à la cire et qui sera ouverte après le classement. Cette enveloppe devra contenir en outre le nom et l'adresse du concurrent.

Les fleurs d'une grande valeur artistique, sont fournies par une des meilleures maisons de Paris.

Adresser toutes les communications à M. Eugène ROBERT, Secrétaire général des Jeux floraux, rue de la Croix, faubourg Cabessut, Cahors.

Nota. — La Société se réserve : 1^o De faire représenter les pièces couronnées sur la scène du Théâtre municipal de Cahors, à l'occasion des grandes fêtes (fête de fleurs enfantine) qui seront données au printemps prochain ; 2^o De publier dans son Bulletin, avec les noms des lauréats, les œuvres couronnées.

Conseil de préfecture

Séance du 11 décembre 1903

1^o Le sieur Gineste Paulin, entrepreneur de travaux publics, à Saint-Céré, contre l'Hospice de Saint-Céré.

Travaux d'agrandissement de l'Hospice. — Demande d'interprétation des pièces demandées. Cette affaire a été mise en délibéré.

2^o La commune de Saint-Paul-de-Vern, contre le sieur Gineste, entrepreneur à Saint-Céré. Groupe scolaire. — Appel en garantie décennale.

Une expertise est ordonnée.

3^o Le sieur Jardel, entrepreneur contre la commune de Dégagnac, Monsieur Rodolose, architecte, appelé en cause.

Reconstruction de l'église. — Règlement du décompte.

Le Conseil a décidé qu'il n'y avait pas lieu de maintenir l'architecte en cause.

4^o Le sieur Cagnac, entrepreneur de charpente, contre l'Hospice de Cahors, (travaux de charpente). Demande de règlement du décompte.

Le tribunal administratif a nommé à ses lieu et place, M. Rochet, architecte à Toulouse.

Tirage au sort

Voici l'itinéraire pour le tirage au sort des jeunes gens des divers cantons du département :

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

- Cazals. — Jeudi, 28 janvier 1904, à 10 h. 1/2 du matin, à la mairie de Cazals.
- Castelnaud. — Vendredi, 29 janvier, à 2 h. 1/2 du soir, à la mairie de Castelnaud.
- Montcuq. — Samedi, 30 janvier, à 2 h. 1/2 du soir, à la mairie de Montcuq.
- Catus. — Mardi, 2 février, à 2 h. 1/2 du soir, à la mairie du Catus.
- Saint-Géry. — Mercredi, 3 février, à 10 h. du matin, à la mairie de Saint-Géry.
- Lauzès. — Mercredi, 3 février, à 2 h. 1/2 du soir, à la mairie de Lauzès.
- Luzech. — Jeudi, 4 février, à 2 h. du soir à la mairie de Luzech.
- Puy-l'Evêque. — Vendredi, 5 février, à 1 h. 45 du soir, à la mairie de Puy-l'Evêque.
- Labbenque. — Samedi, 6 février, à 2 h. 1/2 du soir, à la mairie de Labbenque.
- Limogne. — Lundi, 8 février, à 2 h. 1/2 du soir, à la mairie de Limogne.
- Cahors (Nord). — Mardi, 9 février, à 10 h. du matin, à la mairie de Cahors.
- Cahors (Sud). — Mardi, 9 février, à 2 h. 1/2 du soir, à la mairie de Cahors.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

- Latronquière. — Lundi, 18 janvier, à 10 h. du matin, à la mairie de Latronquière.
- Livernon. — Mercredi, 20 janvier, à 1 h. du soir, à la mairie de Livernon.
- Cajarc. — Jeudi, 21 janvier, à 1 h. 1/2 du soir, à la mairie de Cajarc.
- Lacapelle-Marival. — Vendredi, 22 janvier, à 10 heures du matin, au presbytère de Lacapelle-Marival.
- Figeac (Est). — Lundi, 25 janvier, à 10 h. du matin, à la mairie de Figeac.
- Saint-Céré. — Mardi, 26 janvier, à 2 h. du soir, à la mairie de Saint-Céré.
- Bretenoux. — Mercredi, 27 janvier, à 10 h. du matin, à la mairie de Bretenoux.
- Figeac (Ouest). — Jeudi, 28 janvier, à 10 h. du matin, à la mairie de Figeac.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

- Payrac. — Lundi, 18 janvier, à 10 h. du matin, à l'école des garçons de Payrac.
- Salviac. — Mardi, 19 janvier, à 2 h. 1/2 du soir, à la mairie de Salviac.
- Labastide-Murat. — Mercredi, 20 janvier, à 10 h. du matin, à la mairie de Labastide-Murat.
- Saint-Germain. — Mercredi, 20 janvier, à 2 h. 1/2 du soir, à la mairie de Saint-Germain.
- Martel. — Vendredi, 22 janvier, à 9 h. du matin, à la mairie de Martel.
- Vayrac. — Vendredi, 22 janvier, à 2 h. 1/2 du soir, à la mairie de Vayrac.
- Gourdon. — Samedi, 23 janvier, à 9 h. 1/2 du matin, à la mairie de Gourdon.
- Souillac. — Lundi, 25 janvier, à 1 h. 1/2 du soir, à la mairie de Souillac.
- Gramat. — Mardi, 26 janvier, à 2 h. 1/2 du soir, à la mairie de Gramat.

Concert public

Demain Dimanche, de 3 à 4 heures, un concert sera donné sur les Allées Fénélon, par l'Orphéon de Cahors et l'Avenir Caduroien ; en voici le programme :

- Les Volontaires (chœur) Orphéon.
- L. de Rillé Orphéon.
- Rip-Rip (fant.) Planquette Avenir Caduroien.
- Fleurlette (chœur) Palliard Orphéon.
- A la plus belle (valse) Avenir Caduroien.
- Govaert Avenir Caduroien.
- Le mois de Mai (chœur) Orphéon.
- C. de Vos Orphéon.
- Marche des échassiers landais, Millot Avenir Caduroien.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 5 au 12 Décembre 1903

Naissances

Rosignol, Marguerite-Madeleine, rue Pélegri, 2.

Soulié, Louis Jean, rue Rousseau.

Cubaynes, Gaston-Marcelin, aux Ramonets.

Décès

Binel, Antoine, cultivateur, 79 ans, au Payrat.

Bouloumier, Marie-Anne, s. p. 86 ans, Vve Sébal, rue Nationale, 4.

Maurial, Jean, employé des chemins de fer en retraite, 65 ans, à Regour.

Calvet, Pierre, éclusier, 69 ans à Cabazat.

Barrières, Antoinette, s. p. épouse Galtié, 65 ans, aux Ramonets.

Douglas, Dominique, s. p. 29 ans célibataire, à l'hospice.

Arrondissement de Cahors

PRAYSSAC. — Hommage à M. Garralon.

— Voici les vers lus au banquet de la Société de Secours mutuels et qu'on nous prie d'insérer :

C'était un esprit fort, au dire des sceptiques,
Voulant tout renverser avec sa République ;
Esprit fort, messieurs, il l'était en effet
Car il prévoyait tout ce qui est arrivé,
Partisan déclaré de toute liberté,
Voulant plus de justice et plus d'égalité :
La République fut son seul gouvernement
Car il voyait en elle, en son fonctionnement
La volonté du peuple s'exprimer librement.
Aussi sa joie fut grande à son avènement,
Plus tard pour la défendre lui donna ses enfants,
Et voyant avec peine sa commune arriérée
La força malgré elle par un plan combiné
A sortir de l'ornière, à toujours progresser.
An ! comme il serait fier de l'établissement
Qui orne notre ville par son beau monument,
Fier surtout de cette belle institution
De ses Maîtres de choix qui en font le renom ;
Comme il y voudrait voir dressés sur son fronton
Deux héros de Prayssac que tous nous connaissons ;
L'un du premier Empire né dans cette maison
Sur les champs de bataille faisait l'admiration
Et l'autre aux colonies en gagnant ses galons
Fut de la République l'intrepide champion.
De Bessières et de Pardes nous pouvons être fiers ;
Le laurier et de gloire leurs noms sont couverts ;
Tous les deux patriotes morts au champ d'honneur
Prayssac peut les montrer toujours avec orgueil.
Mais laissons là ce grave sujet historique
Et revenons au grand philanthropique.
Homme intègre et sobre, magistrat impartial
Riche et pauvre étaient égaux à son tribunal,
Trop de bonne heure hélas ! il connut l'infortune
Qui s'acharna sur lui jusques à son trépas ;
Mais malgré ses revers, son manque de fortune,
Souvent il secourut l'ouvrier dans l'embarras ;
Voulant le secourir plus efficacement
Sans blesser sa fierté ni ses sentiments,
Résolut de grouper sous la même bannière
Patrons et ouvriers entre tous solidaires.
La chose était hardie et l'heure difficile
Vu l'esprit de parti qu'animait nos édiles ;
Mais s'adressant aux hommes de bonne volonté
Leur soumit son idée, son but philanthropique
Leur faisant entrevoir en termes éloquentes
L'utilité de l'œuvre et son fonctionnement
Qui d'après les statuts par lui élaborés
Devait régler le but de notre Société ;
Avec la majorité, s'appuyant sur elle
Ce jour même à Prayssac fonda la Fraternelle.

Vous savez tous, messieurs, quelles difficultés, Dans le commencement il eut à surmonter, Contre toute critique et les faux préjugés : Car pour mener à bien cette œuvre humanitaire Il dut tout à la fois être bon et sévère ; Et, pendant tout le temps Nous prodigua son zèle et tout son dévouement Accompagné parfois de quelques gracieux dons Faits habilement par Madame Garralon. Ils avaient tant d'amour pour notre association Qu'ils ont tout fait pour elle et l'ont fait prospérer ! Quand l'implacable mort pour qui rien n'est sacré Vint nous ravir ce chef, cet esprit éclairé. Ses services rendus, son zèle inaltérable, Dans la Société le rendent inoubliable ; Aussi je renouvelle une fois la question Que sur notre étendard on y grave son Nom ; Car tant que durera l'œuvre par lui créée Nous devons le transmettre à la postérité ; Certes, nous lui devons cette reconnaissance Car la Fraternelle lui doit son existence. Ah ! Messieurs gardons tous au fond de notre cœur Le précieux souvenir de notre fondateur C'était plus qu'un ami, pour nous c'était un père, Que tous nous aimions bien, que nous voudrions avoir ; Si parfois vous passez où repose sa bière Saluez-le Messieurs, c'est l'homme du devoir.

N. JOUFFREAU.

DOUELLE. — Foires. — Nos foires d'hiver sont surtout fréquentées par les bouchers et expéditeurs qui recherchent de beaux moutons gras. L'abondance des récoltes de l'année a poussé nos cultivateurs à se livrer à l'engrais du bétail sur une plus grande échelle. Nos étables sont bondées d'animaux de première qualité. Aussi, bouchers et expéditeurs pourront, cette année plus que jamais, s'approvisionner chez nous de belle marchandise.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Inondation. — Par suite des pluies continuelles que nous subissons depuis quelques jours, le Célé est sorti de son lit et inonde la plupart des prairies en aval et en amont de la rivière. Les quais Colomb, la rue Orthobadial et une partie du faubourg du Pin sont complètement envahis par l'eau.

La plaine de Ceint-d'Eau est couverte en partie. Il est à craindre que la crue ne prenne des proportions plus grandes, et n'égale celle de 1872 qui fut si désastreuse, ce qui est à craindre, étant donné la prolongation de cette période pluvieuse et aussi les renseignements qui nous parviennent.

Arrondissement de Gourdon

VAYRAC. — Le bloc républicain. — Aux élections municipales complémentaires d'avril dernier, nécessitées comme l'on sait par la démission de six conseillers municipaux républicains, la désorganisation de notre parti, l'imprévoyance et l'indiscipline de quelques-uns de nos amis firent sombrer la liste républicaine.

Mais on dit, et avec raison, qu'à quelque chose malheur est bon. En effet, à cet échec sans précédent dans les annales politiques de notre commune, il convenait de répondre par l'union étroite, solide et durable de tous les sincères républicains, sans distinction de nuances. C'est vers ce but que nous avons toujours dirigé nos efforts et nous sommes heureux de pouvoir constater que nos vœux se sont enfin réalisés. Grâce à l'énergie républicaine et à l'initiative de notre sympathique conseiller général, M. L.-J. Malvy, un Comité fut immédiatement organisé.

Tous les républicains que le triomphe de la réaction, dans les conditions où il s'était produit avait écoeürés, contenant leur indignation, s'y donnèrent rendez-vous et jurèrent à une solennelle réunion de s'unir étroitement pour réparer la lourde faute commise. Pour sceller plus fortement encore cette union, désormais indestructible, à l'unanimité des membres présents, le comité pria M. Malvy, son président, d'engager très vivement M. Pelletan à honorer notre chef-lieu de sa visite.

La magnifique et cordiale réception qui, sans forfanterie aucune, fut par son caractère poétique le clou de toutes celles faites dans notre département au vaillant ministre de la Marine, troubla à un tel point les beaux rêves de nos bons réactionnaires qu'ils songent déjà à battre en retraite. A nous donc de commencer d'ores et déjà notre campagne, cinq mois à peine nous séparent du renouvellement du Conseil. Il nous faut une revanche. Avec un peu de bonne volonté, nous l'aurons éclatante. Comme en 1899, il faut que nous fassions table rase de tous ces par-

tisans des régimes déchaînés qui désespèrent se cramponnent au fanion bonapartiste, royaliste ou clérical.

MARTEL. — *Marché aux truffes.* — Malgré la pluie continue que nous subissons, le marché de mercredi était bien pourvu du précieux comestible. L'on évaluait les apports à 35 quintaux environ.

Le prix varie toujours entre 10 fr. 50 et 12 fr. 50 le kilo.

Les négociants viennent nombreux à nos marchés, où ils sont sûrs de trouver la quantité et la qualité.

Chronique agricole

La récolte de l'avoine

Le ministère de l'Agriculture a publié son évaluation sur la récolte de l'avoine en France, pour l'année 1903. D'après l'évaluation officielle provisoire, la récolte d'avoine s'élevait à 111.145.000 hectolitres pour une surface de 3.934.000 hectares environ, ce qui correspond à un rendement moyen de 28 hectolitres 25 par hectare.

En poids, la récolte représenterait 52 millions 917.000 quintaux métriques environ ; le poids de l'hectolitre ressortirait à 47 kilos 610. Cette récolte serait la plus forte qui ait été réalisée, à la fois pour le rendement total et pour le rendement à l'hectare ; elle serait en outre, de très bonne qualité, à raison du poids moyen du grain.

Elle serait supérieure de 13 millions et demi d'hectolitres, soit de près de 14 0/0 à la récolte précédente. Ce résultat a lieu de surprendre : en effet, de l'avis unanime, la récolte de 1902 avait été exceptionnellement abondante ; or, si, dans certaines régions, on accuse des rendements à peu près équivalents cette année, il en est d'autres où ils sont moins élevés.

On s'attendait tout au plus à un résultat général s'approchant de celui de 1902. Il est vrai qu'il est arrivé pour l'avoine ce que nous avons eu à constater pour le blé : le rendement définitif accusé par l'application d'autres méthodes pour l'année 1902 est notablement inférieur à la première évaluation ; la surface enssemencée a été réduite de 156 000 hectares et la récolte de 8.698.000 hectolitres.

Ces différences paraissent trop élevées pour être exactes.

On ne peut pas savoir dans quelle proportion la récolte de 1903 sera diminuée dans un an ; mais on doit regretter les résultats que l'on constate à l'occasion de l'année précédente.

Pierre LAVOINE.

BULLETIN FINANCIER

La Bourse a été sensiblement meilleure ; les cours sont généralement en reprise et nous avons constaté une certaine activité dans les transactions. Il faut attribuer ce revirement à des nouvelles optimistes d'Extrême-Orient contradictoires avec celles répandues hier.

Le 3 0/0 a passé de 98,37 à 98,60.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 223

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par Ch.-BERNARD DEROSNE)

TROISIÈME PARTIE
LE BEAU SPAHIS

XII

Une nuit

« Si je leur disais tout demain, je ne pourrais ni ne voudrais prendre sa place ; mon père n'aurait que de la répugnance pour moi et me regarderait comme lui apportant la honte et le malheur.

« Que ceci aille avec le reste !

« Le capitaine O'Donnell s'est montré mon ami... pour lui je renonce à cette vengeance si longtemps chère à mon cœur.

« Rendez la liberté à la misérable femme que nous avons attirée ici.

« Ayez pour le pauvre Gaston les soins que vous avez toujours eu pour lui.

« Ne me suivez pas. Quand des jours plus heureux seront venus, je reviendrai à vous. N'ayez nulle crainte pour moi. Je ne repren-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Le Comptoir National d'Escompte cote 602 ; le Crédit Foncier à 705 ; le Crédit Lyonnais à 1131. Nos chemins sont en hausse.

Le Suez clôture à 4122
L'Extérieure finit à 89,35 ; l'Italien à 104,27, le Portugais à 65,30 ; le Russe 3 0/0, 1891 à 85,40 ; le Turc Unifié à 89,37.

Au Comptant, les obligations des Chemins de fer Economiques sont recherchées à 429 et 430.

En banque, les actions de la Société des Mines Métalliques de Heen sont fermes à 32,55.

Rappelons que c'est lundi prochain, 14 décembre, que sera clos l'émission des obligations des Emprunts Chinois et que les demandes sont regrettées dès à présent par correspondance aux guichets de la Banque Russo-Chinoise, du Comptoir National d'Escompte ; de la Société Générale de Paris ; en province dans leurs agences départementales.

Bibliographie

3^e ANNÉE 15 CENTIMES LE N^o

LA SEMAINE POPULAIRE ILLUSTRÉE

REVUE pour la FAMILLE

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Romans, Nouvelles, Variétés scientifiques, Fantaisies humoristiques, Voyages, Souvenirs, Vers et Monologues, Curiosités littéraires, Articles d'actualité, Caricatures.

Dans chaque numéro : une planche de beaux-arts et environ de 30 à 40 illustrations.

Toutes les Illustrations et la plupart des articles sont inédits.

Abonnements : 3 mois, 2 fr. — 6 mois, 4 fr. — Un an, 7 fr. 50. — Etranger, 12 fr. 50.

SOMMAIRE du N^o 2, 3^e année, 12 décembre 1903

La Concorde, actualité rétrospective, 2 ill., Paul d'Estree. — Bébés des Champs, canotons, poulets, nouvelle, 2 illustrations, Gustave Droz. — Les Yeux des Pauvres, nouvelle, Oh. Baudelaire. — Le Lac de Gers, aventure de voyage, 2 illustrations, A. Toppfer. — Les plus beaux arbres du monde, variété scientifique, 3 illustrations, Arsène Aranda. — La Marine d'autrefois, tableau de Gervais, grande gravure sur 2 pages. — Jean Bart, étude sur les marins d'autrefois, H. P. — Un mariage officiel, grand roman, 3 illustrations, R.-H. Savage. — La Politique étrangère, étude satirique, 5 illustrations, Zig-Zac. — Variétés, 6 dessins humoristiques. Pour les Enfants, 7 dessins humoristiques.

Toute personne qui enverra sa carte sous bande affranchie à 1 cent., à M. le chef du service des spécimens de la *Semaine Populaire Illustrée*, 1, rue Dante, Paris (V^e), recevra, à titre gracieux, un numéro.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 10 décembre 1903.

V^o Naclé : Courrier du Dimanche — Martial-Moulin : Un remède à l'amour. — Pierre Sales : La course aux millions (suite). — Daniel Lesueur : Le cœur chemine (suite) — Jules Renard : Poil de Carotte (suite). — Fernand Lafargue : La Fiancée-veuve (suite). — Xavier de Montépin : La demoiselle de compagnie (suite). — Variétés. — Petite correspondance.



La GRANDE FABRIQUE

H. SARDA, 33, Quai Vell-Picard, BESANCON (Doubs)
OFFRE (gratis et franco) son nouveau Catalogue illustré de Montres, Régulateurs et Chronomètres de Précision. Très grand choix de Montres nouvelles, pour Hommes, Dames et Jeunes gens. — PRIME à chaque Montre. — Garantie 2 à 5 ans. — DURÉE ILLIMITÉE. Chaînes et Sautiers, or, argent et doublé or. Catalogues spéciaux : PENDULES, REVELS et BIJOUTERIE.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

France à l'essai. — Spécimen des
MONTRES TRIBAUDEAU
et BIJOUX
G. TRIBAUDEAU, Fabricant Principal à BESANCON
livre ses produits directement au Public, soit chaque année plus de 500,000 objets : Montres, Chronomètres, Bijoux, Pendules, Orfèvrerie, Réparations, Gratia et Franco Tarifs Illustrés. On trouve la Montre TRIBAUDEAU à la Fabrique seulement.

LES PERSONNES

atteintes de Rhumatisme, Goutte, Arthrite, Torticolis, Lumbago, Névralgie, Douleurs, ont le plus grand intérêt à s'adresser à M. DELATRE, rue Méaulens, à Arras, qui leur enverra gratuitement le moyen de se guérir radicalement en peu de temps.

**COMMERCE DE BOIS
FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETS**

FILLIOL, à Tulle

Parquets chêne, depuis 2 fr. 50 le mètre carré.
d^o hêtre, 2 fr. 50 d^o
Parquets pin 28/30, 1 fr. 45 d^o
d^o d^o 25, 1 fr. 35 d^o
Parquets peuplier 28/30, 1 fr. 95 d^o
d^o d^o 25, 1 fr. 60 d^o
Parquets mêlé 28/30, 2 fr. d^o
d^o d^o 25, 1 fr. 75 d^o
Portes à 5 panneaux 2^m sur 0,75 x 0,80 x 0,85 la pièce 8 fr.
Portes à 5 panneaux 2^m20 x 0,80 x 0,85, la pièce 11 fr.

Chêne, Hêtre, Pin Sylvestre, Peuplier, spécialité de bois de Chêne étuvés pour menuiserie.

Envoi de prix-courants et tous renseignements sur demande

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

DU CHOIX D'UN JOURNAL FINANCIER

Jamais le Capitaliste et le Rentier n'ont eu plus besoin d'un organe financier impartial et parfaitement informé. Jamais le nombre des valeurs placées dans le public n'a été aussi considérable ! Jamais il n'a été aussi difficile de bien placer son argent : telle valeur, qu'on croit de tout repos, est mauvaise ; telle autre, délaissée, est avantageuse à acheter. Du choix d'un journal financier dépend donc la fortune ou la ruine !

LE MONITEUR DES CAPITALISTES ET DES RENTIERS se recommande tout spécialement par la sûreté de ses informations, par son indépendance absolue, et par les soins apportés à l'étude des valeurs et des affaires.

LE MONITEUR DES CAPITALISTES ET DES RENTIERS (2^e année) a des documents complets sur toutes les affaires créées depuis sa fondation. Tous les dimanches, il donne une étude impartiale et complète de la situation financière.

On l'abonne, sans frais, dans tous les Bureaux de Poste, au Boulevard Haussmann, 50, Paris (1^{er})

**TRANSFORMATION DU CABINET DENTAIRE
DE LA RUE DU LYCÉE**

L.-G. OLLIVIER

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE
ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

SPÉCIALITÉ D'AURIFICATION

Consultations de 9 h. du matin à 5 h. du soir
9, rue du Lycée, 1^{er} étage

Ancien cabinet dentaire
HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

Monsieur L. Maury, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de médecine de Paris et de l'École dentaire de France.

Monsieur L. Morand, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École Dentaire de Bordeaux.

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Travail parfait
et entièrement garanti

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en

France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions

Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

contre les Pellicules et la chute des Cheveux
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n^o 2 : 3 fr.

drai pas le théâtre. Avec l'aide du ciel, je vivrai à l'avenir d'une vie honorable.

« L'argent de sir Richard Dangerfield est confié à la gare d'Hannah... qu'il lui soit rendu, je mourrai plutôt que d'en faire usage.

Dites au capitaine O'Donnell que, tout en le remerciant de tout mon cœur, je ne puis pas aller avec lui... par intérêt pour moi-même, je ne le puis il a été mon salut... jusqu'à mon dernier jour, son souvenir et le vôtre seront les plus chers à mon cœur.

« Cher Henry, mon meilleur ami, mon cher frère, j'ai été un sujet d'inquiétude pour vous depuis le premier jour. Ma fuite d'aujourd'hui va encore vous causer plus d'inquiétude et de peine que jamais, mais c'est aussi dans un but meilleur que je vous quitte.

« Adieu ! » Catherine »

Edmond O'Donnell releva les yeux. Son visage était pâle d'étonnement.

— C'est-ce que cela signifie ? demanda-t-il. Elle n'ose pas venir avec moi, par intérêt pour elle-même ? Quelle folie est cela !

Henry Otis répondit à son regard par un regard assez triste. Il comprenait, lui, si O'Donnell ne comprenait pas.

— Qui peut comprendre une femme, et, entre toutes, une femme comme Catherine Dangerfield ? Mais, pour cette unique fois, elle sera désobéie. Depuis six ans, je lui ait obéi en tout, pour le bien comme pour le mal, maintenant mon obéissance ne durera pas plus longtemps. Oui par le ciel, quoi qu'en puisse souffrir leur orgueil, ils sauront que

celle qu'ils ont foulée aux pieds est de leur sang. Lui, si fier et si hautain, il apprendra qu'elle est sa fille !

— Qui, lui ?... demanda O'Donnell en le regardant du regard.

Mais Henry Otis détourna tristement la tête.

— Voici Hannah, là-bas, si vous voulez voir le misérable être caché depuis cinq ans au Trou-Perdu, vous le pouvez... C'est à lui que je dirai tout, et pas à vous.

Sa jalousie perceait dans chacun de ses regards, dans chacune de ses paroles. Il haïssait cet homme... ce sombre et audacieux soldat irlandais, avec sa magnifique stature et son beau visage bronzé par le soleil d'Afrique.

Catherine l'aimait. Etait-il donc dans sa destinée d'admirer les hommes qui n'avaient que de l'indifférence pour elle, tandis que lui, toute sa vie, il avait mis son cœur à ses pieds, sans qu'elle n'en fit pas plus de cas que de la terre sur laquelle elle marchait.

Il tourna le dos à l'officier dans une exaspération de colère contre elle, contre ce grand et hautain soldat, contre lui-même et sa folie, et s'élança dans la lande désolée qui entourait la maison.

Je parlerai enfin ! pensa-t-il. J'humilierai ce comte de Ruysland, et quand à elle... qu'elle m'en veuille, si elle veut. Assez longtemps j'ai été un pantin entre ses mains. Tant qu'elle n'avait d'amour pour personne, j'espérais contre tout espoir. Mais maintenant qu'elle s'est éprise de ce soldat de fortune,

mon esclavage cesse à partir d'aujourd'hui.

Et il continuait à marcher à grands pas à travers la bruyère, sans s'inquiéter où le portaient ses pas, pour délibérer en lui-même et lutter seul contre le dernier et le plus grand chagrin de sa vie.

O'Donnell le regarda s'éloigner, irrité à son tour... puis, regardant sa montre et voyant comme le temps avait fui, il rejoignit sa sœur qui l'attendait avec anxiété sous le porche de la maison.

— Quel est cet homme, Edmond ! demanda-t-elle timidement. Est-ce que vous vous querreliez ? Comme il avait l'air irrité !

— Non, nous ne nous querrellons pas, répondit-il brièvement. Rose, nous n'avons pas de temps à perdre. Vois cet homme, si tu le veux, et partons. Je veux prendre le train de cinq heures.

La vieille Hannah attendait ; elle aussi semblait sombre et menaçante. Celle qu'elle avait élevée avait fui, ce jeune homme était pour quelque chose dans sa fuite, et elle en éprouvait du ressentiment contre lui.

Il s'en aperçut et ne lui adressa aucune question, il ne se sentait pas disposé à se soumettre à de nouvelles rebuffades.

— Qu'ils fassent ce qu'ils voudront... je ne les comprends pas et n'ai plus rien à voir dans toute cette affaire.

Hannah les guida en silence, par un escalier en spirale, jusqu'à une chambre de l'étage supérieur. Elle introduisit avec précaution la clef dans la serrure et entra ouvrit la porte.

(A suivre.)